

---

**PROCÈS-VERBAL**  
**SÉANCE ORDINAIRE**  
**21 SEPTEMBRE 2026 À 20 h 00**

---

*SONT PRÉSENTS :*

*Monsieur le conseiller Jean-Pierre Thibert, siège #1*

*Monsieur le conseiller Martin Estermann, siège #2*

*Monsieur le conseiller Luc Bellefroid, siège #4,*

*Madame la conseillère Marie Myre, siège #5*

*Madame la conseillère Nathalie Pimparé, siège #6*

*Tous formant quorum sous la présidence du Maire Daibhid Fraser*

*EST ABSENT :*

*Monsieur le conseiller Michel Dupuis, siège #3*

*Est également présent : Monsieur Marc Michot, directeur général. Greffier-trésorier*

---

**ORDRE DU JOUR**

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

*Les membres du Conseil confirment avoir dûment reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance, lequel ordre du jour reprend notamment les sujets contenus à l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2026. À cet égard, le Conseil souligne que puisque le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité a dû s'absenter (pour des raisons personnelles) lors de la séance du 14 septembre 2026 et qu'il a été impossible, à cette date, de nommer un greffier-trésorier adjoint, aucune décision n'a été valablement prise. Il y a ainsi lieu de traiter, lors de la séance de ce jour, des sujets visés par l'ordre du jour du 14 septembre 2026*

---

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

---

**3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 AOÛT 2026**

---

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026**

---

**5. REQUÊTES GÉNÉRALES DE L'ASSISTANCE**

---

**6. CORRESPONDANCE**

---

**6.1. Correspondances reçues**

---

6.2. *Correspondances reçues provenant d'instances supérieures*

- 6.2.1 *MAMH correspondance*
- 6.2.2 *Étude nouvelle aréna Huntingdon*

6.3. *Correspondance expédiée*

6.4. *Projet de correspondance à expédier*

---

**7. ADMINISTRATION**

---

7.1. *Gestion des ressources humaines*

- 7.1.1 *Ressources humaines : engagement des deux chauffeurs de déneigeuse pour la saison 2026-27*
- 7.1.2 *Règlement hors cour dossiers 760-22-012568-229 et 500-09-700330-244, résolution*
- 7.1.3 *Ressources humaines : engagement d'un inspecteur municipal*

7.2. *Trésorerie*

- 7.2.1 *Approbation des comptes prépayés (Liste des chèques émis)  
Approval of prepaid accounts (List of cheques issued)*
- 7.2.2 *Approbation des comptes à payer  
Accounts payables approval*
- 7.2.3 *Liste des charges salariales  
Monthly salaries list*

7.3. *Dépôt des rapports financiers*

- 7.3.1 *Portrait global de la municipalité au 31 AOÛT 2026  
Big picture of Municipality's finances as of August 31st, 2026*
- 7.3.2 *Liste des comptes à recevoir au 31 AOÛT 2026  
Receivable accounts list as of August 31st, 2026*
- 7.3.3 *Liste des arrérages au 31 AOÛT 2026  
List of overdue taxes accounts as of August 31st, 2026*

7.4. *Suivis des services municipaux*

- 7.4.1 *Rapport de l'inspecteur municipal  
Municipal Inspector report*
- 7.4.2 *Rapport de l'agente administrative de bureau  
Report of the office administrative assistant*
- 7.4.3 *Suivis de la direction générale  
General Director follow-ups*

---

**8. AVIS DE MOTION**

---

**9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS**

---

---

**10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS**

10.1 *règlement harmonisé sureté du Québec*

---

**11. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE**

- 11.1 *Soumission fourniture d’abrasifs AB-5 et 0-10 mm hiver 2026-27, résolution*
  - 11.2 *Soumission Sel saison 2026-27, résolution*
  - 11.3 *Achat camion neuf déneigement, résolution*
  - 11.4 *Vente du camion 2009 déneigement, résolution*
  - 11.5 *Crédit-bail, résolution*
  - 11.6 *Transaction DPCP pour le 7444 Beaver, résolution*
- 

**12. HYGIÈNE DU MILIEU**

12.1 *Fin de l’entente avec la municipalité de Franklin - écocentre*

---

**13. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

13.1 *Mandat MRC pour concordance règlement 345-2024*

---

**14. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

---

**15. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**

---

**16. RAPPORTS DES COMITÉS**

16.1 *Rapport comité voirie*

---

**17. VARIA**

17.1 *Abrogation de résolutions*

---

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

---

*Les membres du Conseil confirment avoir dûment reçu l'avis de convocation et l'ordre du jour de la présente séance, lequel ordre du jour reprend notamment les sujets contenus à l'ordre du jour de la séance du 14 septembre 2026. À cet égard, le Conseil souligne que puisque le Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité a dû s'absenter (pour des raisons personnelles) lors de la séance du 14 septembre 2026 et qu'il a été impossible, à cette date, de nommer un greffier-trésorier adjoint, aucune décision n'a été valablement prise. Il y a ainsi lieu de traiter, lors de la séance de ce jour, des sujets visés par l'ordre du jour du 14 septembre 2026*

*Monsieur le maire, Daibhid Fraser constate le quorum et ouvre la séance à 20 h 00.*

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

---

**2026-09-01**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. *le maire ne vote pas.*

**QUE** l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec modifications apportées

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## 3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 03 AOÛT 2026

---

**2026-09-02**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. *Le maire ne vote pas.*

**QUE** le procès-verbal de la séance du 03 AOÛT 2026 soit adopté avec les modifications mineures apportées

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2026

---

**2026-09-03**

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. *Le maire ne vote pas.*

**QUE** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2026 soit adopté avec les modifications mineures apportées

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

## 5. REQUÊTES DE L'ASSISTANCE - GÉNÉRAL

---

*Un citoyen du village français demande que les dos d'ânes soient mis en place au début du mois de mai et retirés à la fin du mois d'octobre afin de réduire la vitesse des véhicules dans son secteur.*

*De plus il demande que le directeur général vienne vérifier si 5 arbres morts sont la*

responsabilité de la municipalité ou celle du propriétaire du terrain, il a fourni son certificat de localisation.  
Finalement il demande à recevoir un calendrier des dates de ramassage des déchets par l'employé municipal, afin de mieux coordonner la collecte.

Un second citoyen de la montée Smallman demande que le séchoir de la meunerie voisine soit vérifié car il émet une quantité importante de fumée qui demeure au niveau du sol et occasionne des nuisances importantes. Il demande qu'une résidence voisine corrige la hauteur de sa cheminée qui elle aussi émet de la fumée qui est anormalement rabattue au sol et non dispersé en hauteur comme elle le devrait, ces deux demandes ont été faites également par voix de courrier recommandé.

## 6. CORRESPONDANCE

---

### 6.1. Correspondances reçues

### 6.2. Correspondance reçue provenant d'instances supérieures

- 6.2.1 MAMH correspondance
- 6.2.2 Étude nouvelle aréna Huntingdon

### 6.3. Correspondance expédiée

### 6.4. Projet de correspondance à expédier

---

## 7. ADMINISTRATION

---

### 7.1. Gestion des ressources humaines

#### 7.1.1 Ressources humaines : Engagement des deux chauffeurs de déneigeuse pour la saison 2026-2027

**ATTENDU QUE** le code de la sécurité routière du MTQ exige des chauffeurs pour la déneigeuse ;

**ATTENDU QUE** des candidats avec expérience ayant déjà occupés ce type de poste souhaitent retravailler pour la municipalité;

**ATTENDU QUE** les services des chauffeurs sont requis du 18 octobre 2026 au 18 avril 2027

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**DE MANDATER** le Directeur Général à procéder à l'embauche des chauffeurs de déneigeuse aux conditions de l'année dernière avec une indexation raisonnable, pour un budget global estimé de 53 000\$ pour la saison, le tout dans deux contrats à durée déterminé à être signés entre les partis.

La dépense sera affectée au poste 02-330-00-141

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

2026-09-04

7.1.2 Autorisation au Directeur Général et greffier-trésorier de procéder à la signature du Reçu, Quittance et Transaction dans le dossier de la Cour du Québec (760-22-012568-229) et de la Cour d'appel (500-09-700330-244)

**ATTENDU QUE** des citoyens ont introduit des procédures judiciaires dans le dossier de la Cour du Québec, district judiciaire de Beauharnois, et portant le numéro 760-22-012568-229 à l'encontre de la Municipalité du Canton de Dundee le ou vers le 15 mars 2022;

**ATTENDU QUE** ces procédures judiciaires sont présentement devant la Cour d'appel, district judiciaire de Montréal, dans le dossier portant le numéro 500-09-700330-244;

**ATTENDU QUE** l'assureur de la Municipalité du Canton de Dundee a retenu les services de la firme d'avocats Bélanger Sauvé s.e.n.c.r.l. pour la représenter et défendre ses intérêts dans ce dossier;

**ATTENDU QU'**après discussions entre les citoyens et l'assureur de la Municipalité du Canton de Dundee, ceux-ci ont convenu d'une entente finale dans le but de régler entièrement le litige hors cour et de limiter les frais encourus par la poursuite des procédures judiciaires;

**ATTENDU QUE** cette entente demeure strictement confidentielle

**IL EST PROPOSÉ :**

2026-09-05

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**QUE** le conseil autorise, par la présente, le Directeur Général et greffier-trésorier à procéder à la signature du Reçu, Quittance et Transaction dans les dossiers de la Cour du Québec (760-22-012568-229) et de la Cour d'appel (500-09-700330-244)

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

7.1.3 Mandater le Directeur Général pour engager un inspecteur municipal

**ATTENDU QUE** la municipalité doit engager un nouvel inspecteur municipal afin de combler le poste devenu vacant à la suite du départ de l'inspecteur actuel.

**ATTENDU QUE** la municipalité a publié une offre d'emploi sur de nombreux sites spécialisés et qu'elle a reçu plusieurs candidatures;

**ATTENDU QUE** la municipalité, par le biais de son comité des ressources humaines a effectué plusieurs entrevues afin de trouver le candidat adéquat;

**ATTENDU QUE** la municipalité, par le biais de son comité des ressources humaines recommande l'embauche du candidat Gabriel Pagé à titre d'inspecteur municipal;

**IL EST PROPOSÉ :**

2026-09-06

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**DE DEMANDER AU** Directeur Général de procéder à l'embauche de Gabriel Pagé à titre d'inspecteur municipal, à un salaire à être négocié, dans le respect du budget établi, le tout à être consigné dans un contrat;

**AFFECTER** la dépense au poste 02-610-00-141

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

---

7.2. Trésorerie

---

Les membres du Conseil abordent divers dossiers reliés aux finances du Canton.

7.2.1 à 7.2.3 Approbation des comptes à payer

**ATTENDU QUE** le Conseil municipal a la responsabilité d'approuver les dépenses de la municipalité ;

2026-09-07

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

**DE DÉPOSER, D'ACCEPTER ET D'APPROUVER** les comptes payés et la liste des comptes à payer encourus par la Municipalité du Canton de Dundee au cours du dernier mois, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Approbation des comptes prioritaires payés (Liste des chèques émis) : **69 379.33\$**
- Les comptes à approuver payables par chèques : **125 102.75\$**
- Les charges salariales : **13 913.66\$**

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

7.3. Dépôt des rapports financiers

---

7.3.1 à 7.3.3. Portrait global / comptes à recevoir / arrérages

2026-09-08

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

**DE DÉPOSER, D'ADOPTER** les rapports financiers au 31 AOÛT 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution, soit :

- Liste des comptes à recevoir : **157 742.89 \$**
- Liste des arrérages : **59 463.50 \$ (solde) – 4 970.91 (intérêt) \$**

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

7.4. Rapport des services municipaux

---

7.4.1. Rapport mensuel de l'inspecteur municipal, reporté

7.4.2. Rapport mensuel de l'agente de bureau,

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à l'administration

2026-09-09

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

**DE DÉPOSER**, le rapport mensuel des activités de l'adjointe administrative pour le mois d'AOÛT 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution.

**DE PROCLAMER**, que la production de ce rapport ne sera plus nécessaire à partir du mois d'octobre 2026

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

### 7.4.3 Suivis de la direction générale

*Le directeur général procède à une revue de différents dossiers reliés à la gestion administrative du Canton. Les membres du Conseil procèdent à un échange de vues sur le sujet.*

**ATTENDU QUE** le Conseil souhaite avoir un compte-rendu des activités liées à la gestion de la municipalité

2026-09-10

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

**DE DÉPOSER**, le rapport mensuel des activités du directeur général pour le mois d'août 2026, tels que présentés et joints à la présente résolution.

**DE PROCLAMER**, que la production de ce rapport ne sera plus nécessaire à partir du mois d'octobre 2026, mais que le directeur général devra produire un courriel hebdomadaire de suivi des dossiers aux membres du conseil.

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

---

## 8. AVIS DE MOTION

---

## 9. DÉPÔT DE PROJETS DE RÈGLEMENTS

---

## 10. ADOPTION DE RÈGLEMENTS

### 10.1 règlement harmonisé sureté du Québec

*L'adoption du règlement est reportée sous sa forme actuelle, des discussions avec la MRC du Haut-Saint-Laurent doivent avoir lieu au cours du mois d'octobre afin de clarifier et/ou modifier certains éléments du règlement.*

---

## 11. VOIRIE MUNICIPALE, BÂTIMENTS ET INFRASTRUCTURE

### 11.1 Résolution choix du fournisseur abrasifs, hiver 2026-27

**ATTENDU QUE** la municipalité doit procéder à l'achat d'abrasif AB-10 ainsi que AB-5 pour l'hiver 2026-27;

**ATTENDU QUE** la municipalité estime devoir utiliser plus ou moins 750 tonnes métriques au total

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une soumission conforme de la compagnie JR Caza au montant avant taxes de :

- 20.31\$/tm pour du AB-10 et
- 34.21\$/tm pour du AB-5

Ces prix incluant la fourniture du matériel, le transport ainsi que la redevance municipale.

**ATTENDU QUE** la compagnie JR Caza est le plus bas soumissionnaire conforme;

2026-09-11

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**D'OCTROYER** le contrat à la compagnie JR Caza pour réaliser la fourniture de 750 tonnes d'abrasifs AB-10 et AB-5 pour l'hiver 2026-27 au montant total avant taxes de

- 20.31\$/tm pour du AB-10 et
- 34.21\$/tm pour du AB-5

Ces prix incluant la fourniture du matériel, le transport ainsi que la redevance municipale. Le tout conformément à la recommandation du comité voirie.

Et d'affecter cette dépense au poste 02-330-00-620

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

11.2 Achat de fourniture : entretien des routes hivernales.

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee est responsable du déneigement et de l'entretien hivernal de ses routes

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee désire se procurer du sel de déglacage aux normes du ministère des Transports (MTQ) en y incluant la livraison au garage municipal de la rue Sodom ou à une adresse déterminée par la municipalité.

**ATTENDU QUE** les conditions hivernales détermineront la quantité de sel à commander, mais estimé à plus ou moins 500 tonnes métriques.

**ATTENDU QUE** la municipalité du canton de Dundee a reçu des soumissions à cet effet

**ATTENDU QUE** la soumission la plus basse conforme aux normes et recommandations MTQ, a été faite par la firme Mines Seleine division sel Windsor au prix de 118.84\$ la tonne métrique y incluant la livraison. Les taxes TPS/TVQ étant en plus pour la période finissant le 30 avril 2027.

**ATTENDU QUE** la livraison pourra débuter dès l'adoption de la présente résolution afin que les équipements de la municipalité du canton de Dundee soient en mesure d'effectuer le travail d'entretien hivernal de ses routes.

**IL EST PROPOSÉ :**

2026-09-12

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers. Le maire ne vote pas :

**DE RECOMMANDER** d'octroyer À la firme Mines Seleine division sel Windsor le contrat de fourniture de sel de déglacage aux normes et recommandations du MTQ pour un montant unitaire de 118.84\$ la tonne métrique, incluant le transport au garage municipal de la rue Sodom ou à une adresse déterminée par la municipalité, plus toutes taxes.

**D'IMPUTER LE MONTANT** dans le code budgétaire 02-330-00-620

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

11.3 Achat camion neuf déneigement

**ATTENDU QUE** la municipalité est allée en appel d'offre sur le système provincial SEAO pour acheter un nouveau camion de déneigement;

**ATTENDU QUE** la municipalité est obligée par la loi d'utiliser le système provincial d'appel d'offre SEAO pour toute soumission de plus de 138 999\$;

**ATTENDU QUE** la municipalité a obtenu deux soumissions pour la fourniture d'un camion selon un cahier de charge précis mais non limitatif;

**ATTENDU QUE** la municipalité par le biais de son comité voirie a analysé les deux soumissions afin de s'assurer de leur conformité;

**ATTENDU QUE** la municipalité par le biais de son comité voirie recommande de procéder à l'achat du camion proposé par Robitaille Équipement Inc. au montant de 430 025.67\$ plus toutes taxes applicables;

**ATTENDU QUE** la municipalité pour effectuer cet achat devra utiliser le fond dédié nouveau camion ainsi que le produit de la vente de l'ancien camion, un montant provenant de son compte d'opérations courantes et un crédit-bail de 10 ans pour compléter le tout.

**IL EST PROPOSÉ :**

**2026-09-13**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**DE DEMANDER** au directeur général de procéder à l'achat du camion proposé par Robitaille Équipement Inc. au montant de 430 025.67\$ plus toutes taxes applicables.

**D'UTILISER** les outils de financement disponibles soit : le fond dédié nouveau camion ainsi que le produit de la vente de l'ancien camion, un montant provenant de son compte d'opérations courantes et un crédit-bail de 10 ans pour compléter le tout.

D'affecter l'achat au poste d'immobilisation camion de déneigement

**Adoptée à l'unanimité de vive voix**

11.4 Vente camion déneigement 2009

**ATTENDU QUE** la municipalité possède un camion de déneigement de marque Freightliner FM2 année 2009 numéro de série 1FVHC3BS09HAB8560 ainsi que ses équipements de déneigement attachés, dont elle désire se départir afin de payer une partie du nouveau camion;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a procédé à un appel d'offres sur invitation, conformément à la loi afin d'obtenir un prix de vente du véhicule;

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu deux propositions, dont la plus intéressante provient de la firme Equipement Sevy au montant de 73 000\$ plus toutes taxes applicables moins une commission de vente de 10% pour avoir trouvé et négocié le prix auprès de l'acheteur ;

**IL EST PROPOSÉ :**

**2026-09-14**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**DE DEMANDER AU** Directeur Général de vendre le camion de marque Freightliner FM2 année 2009 numéro de série 1FVHC3BS09HAB8560 ainsi que ses équipements de déneigement attachés à la firme Equipement Sevy au montant de 73 000\$ plus toutes taxes applicables moins une commission de vente de 10% ; et de signer tous les documents nécessaires à la vente.

**Adopté à l'unanimité de vive voix**

11.5 Crédit-bail Banque Toronto Dominion

**ATTENDU QUE** la municipalité procède à l'achat d'un nouveau camion de déneigement de la compagnie Robitaille Équipement Inc. ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit recourir à un crédit-bail d'un montant de 135 000\$ afin de compléter l'achat;

**ATTENDU QUE** la Banque Toronto Dominion (FETD) offre ce service à titre de créancier;

2026-09-15

**IL EST PROPOSÉ :**  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.  
**D'AUTORISER** le Directeur Général, Marc Michot à signer tous les documents nécessaires afin d'obtenir un crédit-bail d'un montant de 135 000\$ auprès de la Banque Toronto Dominion afin de compléter l'achat d'un camion de déneigement de la compagnie Robitaille Équipement Inc.

*Adoptée à l'unanimité de vive voix*

11.6 Transaction DPCP pour le 7444 chemin Beaver

**ATTENDU QUE** la municipalité désire se porter acquéreur de la propriété du 7444 chemin Beaver qui est actuellement détenue par le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP);

**ATTENDU QUE** la municipalité a menée des négociations depuis plusieurs années afin d'arriver à une entente;

**ATTENDU QUE** la municipalité a reçu une proposition d'acquisition de la part du DPCP en date du 17 août 2026, qui est conforme aux éléments négociés entre les partis;

2026-09-16

**IL EST PROPOSÉ :**  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote Pas.  
**D'AUTORISER** Le Directeur général à conclure la transaction d'achat pour un montant de 12 000\$, du 7444 chemin Beaver avec le DPCP, en signant tous les documents nécessaires et en mandant un bureau de notaire afin de préparer le document final à être signé.

*Adoptée à l'unanimité de vive voix*

---

12. HYGIÈNE DU MILIEU

12.1 Fin de l'entente de service de l'écocentre de Franklin

**ATTENDU QUE** la municipalité a conclu une entente de service avec la municipalité de Franklin afin d'offrir un service d'écocentre aux citoyens de Dundee ;

**ATTENDU QUE** la municipalité en est arrivée à la conclusion que cette offre de service ne répondait pas aux attentes des citoyens de Dundee, notamment quant à sa distance et ses horaires,

**ATTENDU QUE** la municipalité de Dundee désire mettre fin à l'entente de l'écocentre de Franklin;

2026-09-17

**IL EST PROPOSÉ :**  
**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.  
**DE DEMANDER** au Directeur Général d'aviser la municipalité de Franklin de la fin de l'entente relative à l'utilisation de l'écocentre.

*Adoptée à l'unanimité de vive voix*

---

13. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

13.1 Mandat MRC pour concordance règlement 345-2024

**ATTENDU QUE** l'entrée en vigueur du règlement 345-2024 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut-Saint-Laurent le 9 avril 2025 a pour effet de modifier diverses dispositions;

**ATTENDU QUE** la municipalité a la nécessité de modifier le règlement de zonage afin de réaliser sa concordance à la modification de schéma;

**ATTENDU QUE** le département d'urbanisme de la MRC offre un service d'accompagnement pour la rédaction de règlements d'urbanisme;

**ATTENDU QUE** l'offre de service fournie par la MRC pour la préparation d'une modification réglementaire relative au zonage est au montant de 440,00\$;

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

**DE DEMANDER** au Directeur Général d'accepter l'offre de service présentée par la MRC du Haut-Saint-Laurent pour la réalisation d'une modification réglementaire relative au zonage au montant de 440,00\$.

**D'AFFECTER** cette dépense au poste 02-610-00-410

*Adoptée à l'unanimité de vive voix*

2026-09-18

14. SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

14.1. Sécurité publique

14.2. Sécurité civile

15. CULTURE, LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

16. RAPPORT DES ÉLUS ET DES COMITÉS

16.1 Rapport comité voirie

ORDRE DU JOUR COMITÉ VOIRIE

**Date :** JEUDI 17 SEPTEMBRE 2026

**Heure :** 9h00

**Lieu :** 3296 montée Smallman, Dundee, salle du conseil

ORDRE DU JOUR

Conformément à la Loi, les seuls sujets qui seront abordés, débattus et soumis à une décision lors de cette séance extraordinaire sont les suivants :

- 1. ADOPTION ORDRE DU JOUR
- 2. Soumission fourniture 750 tonnes totales abrasifs AB-5 et AB-10
- 3. Soumission Sel 500 tonnes saison 2026-2027
- 4. Achat camion déneigement neuf
- 5. Vente camion déneigement 2009
- 6. Crédit-bail Banque Toronto Dominion
- 7. Levée de la séance

Marc Michot, Directeur Général

Greffier-trésorier

## Procès-verbal de la réunion du 17 septembre 2026

Présences : Luc Bellefroid, Martin Estermann et Marc Michot

1. L'ordre du jour est adopté par les membres du comité
2. Après discussion il est recommandé de commander 750 tonnes totales d'abrasif AB-5 et AB-10 auprès de l'entreprise Caza et Frères
3. Après discussion il est recommandé de commander 500 tonnes de sel auprès de la compagnie mines Seleine.
4. Après discussion et complément d'information il est recommandé de passer la commande pour un nouveau camion de déneigement à la compagnie Robitaille équipement Inc.  
Le comité demande que le directeur général vérifie auprès de fournisseurs s'il est possible d'installer un système de graissage automatique de la chaîne et de revenir avec des soumissions.  
Le comité demande également que le directeur vérifie auprès de fournisseurs s'il est possible d'installer un système de guidage latéral droit au laser et de revenir avec des soumissions.
5. Après discussion et complément d'information, le comité recommande la vente du camion de déneigement 2009 à la compagnie Équipement Sevy.  
Le comité demande au directeur général de négocier le montant de la commission, sans toutefois mettre en péril la transaction.
6. Après discussion le comité recommande d'aller de l'avant avec le crédit-bail 10ans de la Banque Toronto Dominion.
7. Levée de la séance à 10h12

Marc Michot, secrétaire de la séance

---

### 17. VARIA (POUR RÉOLUTIONS SEULEMENT)

#### 17.1 Abrogation de résolutions

**ATTENDU QUE** la municipalité a réglé le dossier légal portant le numéro 760-22-013391-241 (500-09-031713-258) ;

**ATTENDU QUE** la municipalité doit abroger les résolutions 2020-10-11, 2020-12-23, 2021-02-02 et 2021-04-05 ainsi que de retirer la lettre de mise en demeure du 31 juillet 2023 faisant l'objet du dossier 760-22-013391-241;

**ATTENDU QUE** les termes et conditions de l'entente sur le dossier 760-22-013391-241 demeurent strictement confidentiels;

**IL EST PROPOSÉ :**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers ayants voté clairement de vive voix, le Maire ne vote pas.

2026-09-19

**DE DEMANDER AU** Directeur Général de procéder à l'abrogation des résolutions 2020-10-11, 2020-12-23, 2021-02-02 et 2021-04-05 ainsi que du retrait de la lettre de mise en demeure du 31 juillet 2023 faisant l'objet du dossier 760-22-013391-241.

*Adopté à l'unanimité de vive voix*

---

**18. LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés.

2026-09-20

**IL EST PROPOSÉ**

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers et du maire.

**DE DÉCLARER** la séance levée à 21h46

*Adoptée à l'unanimité de vive voix*

---

Daibhid Fraser, Maire

---

Marc Michot, Directeur général